

RAPPORT SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-PAUL-DE-LA-CROIX

À tous les citoyens et les citoyennes de Saint-Paul-de-la-Croix,

Il me fait plaisir de vous présenter un bref rapport sur la situation financière de votre Municipalité. Cet exposé traitera principalement des points suivants : Derniers états financiers, dernier rapport du vérificateur, programme triennal d'immobilisations 2013, 2014 et 2015, indicateurs de gestion, indications préliminaires se rapportant aux états financiers 2012, liste des contrats comportant une dépense de plus 25 000 \$, rémunération des membres du Conseil et les grandes orientations générales du prochain budget et de son programme triennal.

DERNIERS ÉTATS FINANCIERS

Résumé du rapport financier pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012 :

ÉTAT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES DE FONCTIONNEMENT

- Revenus	718 914 \$
- Dépenses de fonctionnement	(588 177 \$)
- Remboursement de la dette à long terme	(38 975 \$)
- Affectations des activités d'investissement	(3 538 \$)
- Affectation excédent (déficit) accumulé	23 370 \$
- Surplus de l'exercice à des fins fiscales	111 594 \$

ÉTAT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

- Revenus	435 833 \$
- Dépenses d'immobilisations	(451 648 \$)
- Financement à long terme des activités d'investissement	0 \$
- Affectations des activités de fonctionnement	3 538
- Surplus accumulé non affecté	12 277 \$
- Surplus de l'exercice à des fins fiscales	0 \$

- Surplus accumulé de fonctionnement non affecté au 31 décembre 2012	516 193 \$
- Surplus accumulé de fonctionnement affecté au 31 décembre 2012	108 500 \$

DERNIER RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

La vérification comptable été effectuée par la firme Mallette conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Les états financiers représentent fidèlement la situation financière de la Municipalité au 31 décembre 2012 ainsi que les résultats de ses opérations pour l'exercice terminé à cette date.

DERNIER PROGRAMME TRIENNAL DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS

Ce rapport couvre les années 2013, 2014 et 2015. Le montant total des dépenses prévues à ce programme totalise la somme de 511 000 \$ répartie en 18 projets différents. Un montant de 123 000 \$ s'applique à l'année 2013, 357 000 \$ à l'année 2014 et 31 000 \$ à l'année 2015.

Tous les ans, la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix adopte un programme triennal de dépenses en immobilisations. Il est toujours possible de réviser ce programme en cours de route compte tenu de l'urgence de certains travaux ou pour différer ou retrancher quelques projets qui sont devenus non prioritaires.

INDICATEURS DE GESTION

Depuis 2005, les municipalités du Québec ont l'obligation de faire rapport en tenant compte de certains ratios qui servent à évaluer la performance de la Municipalité comparativement à l'année précédente. Ces ratios font état des coûts pour le transport routier (voirie municipale et enlèvement de la neige), l'hygiène du milieu (réseau d'égout) et la santé financière globale.

Les résultats financiers dépendent entre autres des différentes conditions telles que le nombre de centimètres de précipitation, le gel et dégel, la fluctuation du prix des produits pétroliers, la qualité du service, etc. Ces ratios doivent tenir compte d'un ensemble de données incontrôlables et par conséquent, ils ne peuvent être comparés avec d'autres municipalités.

PROJETS D'ACTUALISATION DE 2013 ET LES INDICATIONS PRÉLIMINAIRES SE RAPPORTANT AUX ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

Cette année, dans le dossier de la voirie :

- Des travaux d'amélioration, d'élargissement et de rechargement ont été effectués à la route de l'Église Sud et celle du rang A, au chemin du quatrième rang Est, à celui du cinquième rang Ouest et à celui du premier rang ainsi que des travaux d'entretien à différents endroits du réseau routier municipal;
- Une mise à niveau du camion à neige International 1984 a été effectuée et celui de 1982 a été démonté pour les pièces;

Au niveau du service incendie :

- Fourniture et livraison d'un camion autopompe citerne au montant de 325 195 \$ plus taxes, de Maxi Métal inc. de Saint-Georges; le tout sera financé 50 % d'une subvention provenant du Fonds de soutien aux territoires en difficulté et 50 % du surplus accumulé. Le véhicule sera livré au cours de l'année 2014.

Dans les autres dossiers :

- La Municipalité a travaillé en collaboration avec différents partenaires pour les dossiers suivants :
 - Site Web municipal;
 - Suivi du plan de diversification et développement de Saint-Paul-de-la-Croix;
 - Plan de communication avec trois municipalités (Saint-François-Xavier-de-Viger, Saint-Épiphane, Saint-Paul-de-la-Croix);
 - Projet du service de garde scolaire communautaire;
 - Projet de saule l'Osier;
 - Appui au projet des sentiers équestres;
 - Entente avec l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique concernant le programme *Changez d'air!*;
 - Entente intermunicipale en matière de gestion de la sécurité incendie avec la MRC de Rivière-du-Loup en intervention;
 - Entente intermunicipale relative à l'enlèvement et au transport des matières résiduelles organiques dans la MRC de Rivière-du-Loup;
 - Suivi du projet de méthanisation et de la collecte à trois voies.

La Municipalité espère terminer son année financière avec un surplus d'opération à moins que ne survienne un événement hors de notre contrôle.

LISTE DES CONTRATS COMPORTANT UNE DÉPENSE DE PLUS DE 25 000 \$

La Loi prévoit le dépôt de la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ que la Municipalité a conclus depuis la dernière séance du Conseil au cours de laquelle le maire a fait rapport de la situation financière. Cette liste couvre la période du 8 novembre 2012 au 5 décembre 2013 :

- **MRC de Rivière-du-Loup**
(Quotes-parts)

La Loi prévoit aussi le dépôt de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus au cours de cette période avec un même entrepreneur lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$:

- **Banque HSBC Canada**
(Crédit-bail pour le camion et les équipements de déneigement)
- **Yval Castonguay, Transport en vrac**
(Location d'un camion dix roues, achat de gravier)

- **Construction Claude Gagnon inc.**
(Location de machinerie)
- **Revenu Québec**
(Remises gouvernementales)

RÉMUNÉRATION DES ÉLUS (ES) MUNICIPAUX

Pour 2013, la rémunération du maire est 7 501,12 \$. Celle-ci est répartie de la façon suivante :

- Le 2/3 imposable soit 5 000,76 \$;
- Le 1/3 en allocation de dépenses non imposable de 2 500,36 \$.

Également, une rémunération de 6 370,49 \$ est versée au maire par la MRC de Rivière-du-Loup relativement à sa représentation au Conseil des maires, au comité administratif, au comité consultatif agricole et au poste de préfet suppléant. Cette dernière est répartie de la façon suivante :

- Le 2/3 imposable soit 4 246,99 \$;
- Le 1/3 en allocation de dépenses non imposable de 2 123,50 \$.

Chaque conseiller (ère) reçoit un traitement de 2 500,36 \$. Celui-ci est réparti de la façon suivante :

- Le 2/3 imposable soit 1 666,92 \$;
- Le 1/3 en allocation de dépenses non imposable de 833,44 \$.

ORIENTATIONS GÉNÉRALES DU PROCHAIN BUDGET

Pour l'instant, les orientations du prochain budget ne sont pas encore établies. Le Conseil municipal devra étudier les projets en cours et analyser les nouveaux dossiers afin d'établir par la suite les priorités de réalisation.

C'est **le jeudi 30 janvier 2014, 19 h 30**, à la salle du Conseil, au 3-B, rue du Parc, Saint-Paul-de-la-Croix, que le Conseil municipal adoptera à sa séance extraordinaire les prévisions budgétaires 2014 et le programme triennal 2014, 2015 et 2016.

Vous êtes donc invités, à titre de citoyens et de citoyennes, à prendre une part active à la vie de votre Municipalité en assistant aux séances du Conseil.

Finalement, le Conseil continuera d'assurer sa bonne collaboration avec tous les organismes du milieu dans le but de voir à l'avancement des dossiers et des projets de notre collectivité.

Philippe Dionne,
Maire